

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7685
16 janvier 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 JANVIER 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 15 janvier 1967 par laquelle vous m'avez prié de transmettre à mon gouvernement un appel l'invitant à accepter sans condition une réunion d'urgence de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne, conformément à la proposition du chef d'état-major, en vue d'examiner les problèmes relatifs à la culture des terres dans la région, problèmes qui sont à l'origine de certains incidents des dernières semaines.

Je confirme par la présente ce que je vous ai dit hier soir au sujet de l'attitude positive du Gouvernement de la République arabe syrienne vis-à-vis de la Commission mixte d'armistice. Le Gouvernement syrien accepte sans condition la proposition du chef d'état-major tendant à organiser une réunion d'urgence de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne. En fait, les autorités syriennes ont déjà fait savoir au général Bull, le 11 janvier, qu'elles sont disposées, comme elles l'ont toujours été, à participer aux réunions de la Commission prévues aux termes de l'Accord d'armistice général. De même, le Gouvernement syrien approuve entièrement l'ordre du jour de cette réunion d'urgence ou séance extraordinaire proposé par le chef d'état-major.

Le texte de votre lettre susvisée ayant été distribué comme document du Conseil de sécurité, je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente réponse comme document du Conseil.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Syrie,
(Signé) George J. TOMEH